# **CLORVANTE 50 G/L**

Herbicide

# EN VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX) SEULEMENT

COMMERCIAL (AGRICOLE)

# LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: florasulam 50 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,029 % ou 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0.045 % comme agents de conservation

concentré en suspension

N<sup>O</sup> D'HOMOLOGATION 34431 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



CONTENU NET: 0,8 L à vrac

Albaugh, LLC 1525 NE 36<sup>th</sup> Street Ankeny, IA 50021 USA 1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

AD102723

#### **MISES EN GARDE**

# GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application Rincer les gants avant de les enlever. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes ou écran facial) pendant le mélange et le chargement.

Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée : Prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, les chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

#### **PREMIERS SOINS**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à- bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

# RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Traiter selon les symptômes.

# PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour humains ou animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

# MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons sans pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

#### **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. L'herbicide CLORVANTE 50 G/L gèle à -10°C. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture pour les humains et les animaux ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer les déchets.

#### ÉLIMINATION

# Contenants recyclables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

#### Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

# **CLORVANTE 50 G/L**

Herbicide

# EN VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX) SEULEMENT

COMMERCIAL (AGRICOLE)

# LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: florasulam 50 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,029 % ou 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,045 % comme agents de conservation

concentré en suspension

N<sup>O</sup> D'HOMOLOGATION 34431 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



CONTENU NET: 0,8 L à vrac

Albaugh, LLC 1525 NE 36<sup>th</sup> Street Ankeny, IA 50021 USA 1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

#### **MISES EN GARDE**

# GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. Rincer les gants avant de les enlever. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes ou écran facial) pendant le mélange et le chargement.

Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée : Prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, les chalets, écoles superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

#### **PREMIERS SOINS**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti- poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à- bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Traiter selon les symptômes.

#### PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour humains ou animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

#### MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons sans pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

#### **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. L'herbicide CLORVANTE 50 G/L gèle à -10 °C. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture pour les humains et les animaux ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer les déchets.

### ÉLIMINATION

# Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

# Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

#### Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

# INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide CLORVANTE 50 G/L est un herbicide sélectif pour la suppression en post-émergence de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer comme la stellaire, la renouée liseron et le gaillet gratteron dans les cultures de blé de printemps (y compris durum), d'orge de printemps et d'avoine (mélanges en réservoir seulement) sans contre-ensemencement de légumineuses. L'herbicide CLORVANTE 50 G/L se mélange à l'eau et est appliqué en pulvérisation générale uniforme. Il est non corrosif, ininflammable et non volatil.

On doit appliquer l'herbicide CLORVANTE 50 G/L tôt en post-émergence, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la pousse de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide CLORVANTE 50 G/L en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'aoûtage des

mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas supprimées ou réprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

L'herbicide CLORVANTE 50 G/L freine rapidement la croissance des mauvaises herbes. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissant es seront visibles de 1 à 2 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence des cultures, des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, et après celle-ci, ainsi que de la couverture de pulvérisation.

#### MODE D'ACTION

L'herbicide CLORVANTE 50 G/L inhibe la production de l'enzyme ALS chez les plantes. Cette enzyme est essentielle à la production de certains amino-acides nécessaires à la croissance de la plante. L'herbicide CLORVANTE 50 G/L est un herbicide du groupe 2.

# MISES EN GARDE GÉNÉRALES D'UTILISATION

### Plantes sensibles

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Ne pas appliquer directement l'herbicide CLORVANTE 50 G/L ou permettre qu'il entre directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes d'ornement, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soja, les betteraves à sucre, le tournesol, les tomates et le tabac.

# Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles (p. ex., le canola et les légumineuses) ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à la dérive de pulvérisation. Voir la section « MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES » de cette étiquette.

Ce produit peut être lessivé. Ne pas irriguer de façon excessive.

#### Rotation des cultures

Les champs ayant été traités à l'herbicide CLORVANTE 50 G/L peuvent être ensemencés l'année suivante en orge, en canola, en pois, en blé ou aménagés en jachère d'été.

Ce produit peut être lessivé. Ne pas irriguer de façon excessive.

# Mélanges en réservoir

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Albaugh, LLC au 1-800-247-8013 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette

# étiquette.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

# Mises en garde touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

#### NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

#### Pour éviter la dérive :

- 1. Utiliser des buses à volume élevé et des gouttelettes plus grosses.
- 2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
- 3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
- 4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
- 5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

# Nettoyage de l'équipement

Ne pas utiliser l'équipement ayant servi à l'application de l'herbicide CLORVANTE 50 G/L pour appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles sans l'avoir lavé à fond. Afin d'éviter des dommages aux cultures autres que les céréales, laver à fond l'équipement de pulvérisation, à l'intérieur comme à l'extérieur, en suivant les directives suivantes :

- 1. Tout de suite après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
- 2. Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir. Vider le réservoir complètement.
- 3. Ajouter 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau tout en remplissant le réservoir d'eau propre. Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein puis laisser agir durant 15 minutes en agitant. Rincer la rampe et les tuyaux et vider le réservoir complètement.
- 4. Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
- 5. Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir. Vider le réservoir complètement.

Note: S'il n'est pas possible de vider le réservoir complètement, répéter l'étape 3 avant de passer à l'étape 4.

**Caution :** Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloisonné.

# **MODE D'EMPLOI**

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques

lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

# Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

## Application par voie aérienne

NE PAS appliquer par voie aérienne.

# **Cultures homologues**

Blé de printemps (y compris le blé dur) et l'orge de printemps

## Directives d'application

Appliquer 100 mL d'herbicide CLORVANTE 50 G/L par hectare dans au moins 100 L d'eau par hectare. Ajouter Agral 90 à raison de 0,2 % vol/vol. Consulter la liste des mauvaises herbes supprimées sous « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide CLORVANTE 50 G/L utilisé seul à 100 mL/ha ». Appliquer le produit sur le blé et l'orge en pleine croissance dès le stade de 2 à 6 feuilles. Traiter lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Seules les mauvaises herbes sorties de terre au moment du traitement seront supprimées. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit sur les plantules de mauvaises herbes.

# Moment propice au traitement

Appliquer le produit sur les mauvaises herbes en pleine croissance au stade de 2 à 4 feuilles. Les conditions de croissance extrêmes telles que la sécheresse ou une température près du point de congélation avant le traitement, au moment du traitement ou après celui-ci risquent de rendre la suppression des mauvaises herbes moins efficace et d'augmenter le risque de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Seules les mauvaises herbes sorties de terre au moment du traitement seront affectées. Si les feuilles sont mouillées au moment de l'application, la suppression risque d'en être diminuée. Lorsque la culture est faible et les mauvaises herbes sont denses, la suppression risque d'être diminuée.

# Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide CLORVANTE 50 G/L

#### Mauvaises herbes supprimées :

renouée liseron bourse-à-pasteur

canola spontané renouée

stellaire moyenne tabouret des champs gaillet gratteron moutarde des champs

saponnaire des vaches

Comprend les variétés de canola tolérantes aux herbicides sauf le canola Clearfield.

#### Mauvaises herbes réprimées :

ortie royale laiteron potager

amarante à racine rouge laiteron des champs ♦

crépis des toits

- 1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau.
- 2. Démarrer l'agitation du réservoir.
- 3. Ajouter la quantité requise d'herbicide CLORVANTE 50 G/L
- 4. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de bouillie par hectare.
- 5. Ajouter Agral 90 en dernier à un taux de 0,2 % v/v (2 L par 1 000 L de volume de pulvérisation).

Les applications effectuées à des stades de feuilles avancés seront moins efficaces.

- 6. Suivre les directives et mises en garde indiquées ci-dessous, surtout lorsqu'on applique le produit à proximité de cultures sensibles (p. ex., canola et légumineuses).
- 7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

#### Délai à respecter avant la récolte/le pâturage

On peut faire paître le bétail sur les cultures traitées 7 jours suivant l'application. Ne pas récolter la culture traitée dans les 60 jours suivant le traitement.

# MÉLANGES EN CUVE – L'HERBICIDE CLORVANTE 50 G/L + L'HERBICIDE AXIAL 100 EC OU L'HERBICIDE SLAM'R

Pour supprimer les graminées annuelles (voir le tableau ci-dessous), mélanger en cuve l'herbicide CLORVANTE 50 G/L avec soit l'herbicide Axial 100 EC ou l'herbicide SLAM'R. Se référer au tableau ci-dessus pour connaître les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide CLORVANTE 50 G/L. Lire au complet les étiquettes des produits d'association afin d'obtenir des renseignements supplémentaires sur les mises en garde, les délais avant récolte, les exigences relatives aux zones tampons sans pulvérisation et directives d'utilisation additionnelles.

## Mélanges en cuve composés de l'herbicide CLORVANTE 50 G/L pour la suppression des graminées annuelles

Produit composant le mélange en cuve	CI4	Taux/ha	Adjuvant et taux	Autres mauvaises herbes supprimées
Herbicide Axial 100 EC	blé de printemps orge de printemps	600 mL	Adigor 700 mL/ha	folle avoine, sétaire verte♦ sétaire glauque, avoine spontanée, graine à canaris spontanée, panic millet
Herbicide SLAM'R	blé de printemps blé dur	230 mL	ALBAUGH AGENT TENSIO- ACTIF 0,25 % vol/vol	folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, avoine spontanée, graine à canaris spontanée, échinochloa pied-de- coq

<sup>♦</sup> La suppression de la sétaire verte peut être réduite si on utilise un mélange en cuve avec l'herbicide Axial 100 EC.

♦Répression seulement de la sétaire verte si on utilise un mélange en cuve réservoir avec l'herbicide Axial 100 EC et le MCPA Ester.

Pour supprimer des mauvaises herbes à feuilles larges additionnelles, on peut ajouter du MCPA Ester au mélange en cuve à un taux maximale de 420 g é.a./ha (équivaut à 840 mL/ha de MCPALV 500). Se référer à l'étiquette du produit d'association du mélange en cuve MCPA Ester pour connaître les taux inférieures à 420 g é.a./ha et les mauvaises herbes supprimées.

- 1. Commencer à remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre, puis activer l'agitateur. L'agitation doit se poursuivre durant toute la procédure de mélange et de pulvérisation.
- 2. Lorsque le pulvérisateur est plein d'eau aux trois-quarts, ajouter l'herbicide CLORVANTE 50 G/L et agiter pendant 2 à 3 minutes.
- 3. S'il est prévu d'utiliser du 2,4-D Ester, du MCPA Ester, Curtail M ou du SPUR M, les ajouter ensuite.
- 4. Ajouter l'herbicide Axial 100 EC ou l'herbicide SLAM'R. Agiter pendant 2 à 3 minutes.

- 5. Ajouter l'adjuvant requis.
- 6. Agiter pendant 1 à 2 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau puis maintenir une agitation constante.
- 7. Après toute interruption de la pulvérisation, agiter à fond avant de continuer à pulvériser.
- 8. Utiliser la suspension pulvérisable aussitôt qu'elle est préparée.
- 9. Si un film huileux commence à se former dans le réservoir, vider ce dernier puis le nettoyer tel qu'indiqué sur la présente étiquette.

# MÉLANGES EN CUVE - L'HERBICIDE CLORVANTE 50 G/L + L'HERBICIDE MCPA Ester

# Cultures homologuées

blé de printemps (y compris blé dur), orge de printemps et avoine

# **Directives concernant l'application**

Pour supprimer un large éventail de dicotylédones, appliquer l'herbicide CLORVANTE 50 G/L à raison de 100 mL/ha mélangé au réservoir avec 0,70 L/ha (350 g e.a./ha) d'herbicide MCPA Ester (par ex. MCPA LV 500) dans 100 L d'eau par hectare. Appliquer le mélange sur le blé, l'orge, et l'avoine en pleine croissance dès le stade de 2 à 6 feuilles. Traiter lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Seules les mauvaises herbes sorties de terre au moment du traitement seront supprimées. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit sur les plantules de mauvaises herbes. Suivre toutes les mises en garde, le mode d'emploi et les limites figurant sur les étiquettes des produits composant le mélange en cuve.

# Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par le mélange en cuve composé de l'herbicide CLORVANTE 50 G/L + l'herbicide MCPA Ester

#### Mauvaises herbes supprimées :

renouée liseron petite herbe à poux bardane♦♦ chénopode blanc bourse-à-pasteur

canola spontané♦ neslie paniculée renouée

stellaire moyenne moutarde des champs tabouret des champs

gaillet gratteron amarante à racine rouge♦♦♦ tournesol♦♦

sagesse-des-chirurgiens (rosettes du printemps seulement) ansérine de Russie◆◆

ortie royale♦♦♦ laitue scariole♦♦

#### Mauvaises herbes réprimées :

pissenlit (plantules et rosettes qui laiteron des champs ont passé l'hiver (moins de 15 cm) ♦♦♦ érodium circutaire♦♦♦ chardon des champs♦♦♦ laiteron potager

- ♦Y compris les variétés de canola tolérant aux herbicides.
- ♦♦Jusqu'au stade de 4 feuilles.
- ♦♦♦On peut obtenir une suppression optimale en ajoutant 70 g e.a./ha d'herbicide MCPA Ester.

- 1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau.
- 2. Démarrer l'agitation du réservoir.
- 3. Ajouter la quantité requise d'herbicide CLORVANTE 50 G/L.

- 4. Ajouter la quantité exacte d'herbicide MCPA Ester et continuer d'agiter le mélange.
- 5. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de bouillie par hectare.
- 6. Suivre les directives et mises en garde indiquées ci-dessous, surtout lorsqu'on applique le produit à proximité de cultures sensibles (p. ex., canola et légumineuses).
- 7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

# Remarque : Ne pas ajouter de surfactant à ce mélange en cuve.

# Délai d'attente avant récolte/pâturage (herbicide CLORVANTE 50 G/L + herbicide MCPA Ester)

- 1. Ne pas utiliser les cultures traitées pour le pâturage ou comme fourrage dans les 7 jours suivant l'application.
- 2. Ne pas récolter la culture traitée dans les 60 jours suivant l'application.

# MÉLANGES EN CUVE - HERBICIDE CLORVANTE 50 G/L + HERBICIDE MCPA Ester + AUTRES HERBICIDES

# Cultures homologuées

blé de printemps (y compris durum) et orge de printemps

Ne pas appliquer ces mélanges en cuve sur l'avoine.

# **Directives concernant l'application**

Des mélanges en cuve d'herbicide CLORVANTE 50 G/L + l'herbicide MCPA Ester avec d'autres herbicides permettent de supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges et de graminées annuelles spécifiées. Appliquer sur le blé et l'orge en pleine croissance dès le stade de 2 à 6 feuilles. Traiter lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Seules les mauvaises herbes sorties de terre au moment du traitement seront supprimées. On obtient les meilleurs résultats lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Suivre toutes les mises en garde, délais avant récolte et directives d'utilisation indiqués sur les étiquettes de l'herbicide CLORVANTE 50 G/L et des produits composant le mélange en cuve.

# Mélanges en cuve composé de l'herbicide CLORVANTE 50 G/L + l'herbicide MCPA Ester + autres herbicides

Produit composant le mélange en cuve	Cultures homologuées	Taux/ha	Adjuvant et taux	Autres mauvaises herbes supprimées
Herbicide SLAM'R	blé (printemps et dur)	230 mL	ALBAUGH AGENT TENSIO-ACTIF 0,25 % vol/vol	folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, avoine spontanée, graine à canaris spontanée, échinochloa pied-de-coq

<sup>♦</sup>Le blé (y compris durum) exposé au moment de l'application à un sol engorgé ou saturé en eau, à des températures extrêmes comme la chaleur ou le gel, à la sécheresse, à une fertilité faible ou à la maladie, pourrait souffrir de lésions inacceptables. De telles conditions peuvent également nuire à la suppression des mauvaises herbes.

- 1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau.
- 2. Démarrer l'agitation du réservoir.
- 3. Ajouter l'herbicide CLORVANTE 50 G/L.
- 4. Ajouter l'herbicide MCPA Ester puis poursuivre l'agitation.
- 5. Ajouter la quantité requise de produit d'association puis poursuivre l'agitation.
- 6. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de bouillie par hectare.

- 7. Suivre les directives et mises en garde indiquées ci-dessous, surtout lorsqu'on applique le produit à proximité de cultures sensibles (p. ex., canola et légumineuses).
- 8. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

**Note 1 :** N'ajouter que l'adjuvant recommandé ci-dessus. Suivre les directives indiquées sur l'étiquette du produit d'association pour connaître la séquence du mélange et toute directive spécifique au mélange.

# MÉLANGES EN CUVE – HERBICIDE CLORVANTE 50 G/L + L'HERBICIDE CURTAIL\* M OU L'HERBICIDE SPUR M

# Cultures homologuées

blé de printemps (y compris durum), orge de printemps et avoine

# **Directives concernant l'application**

Pour supprimer un large éventail de dicotylédones annuelles plus le chardon des champs et le laiteron des champs, appliquer l'herbicide CLORVANTE 50 G/L à raison de 100 mL/ha mélangé au réservoir avec 1,5 L/ha d'herbicide Curtail M ou d'herbicide SPUR M dans 100 L d'eau par hectare. Appliquer le produit sur le blé, l'orge et l'avoine en pleine croissance dès le stade de 2 à 6 feuilles. Traiter lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Seules les mauvaises herbes sorties de terre au moment du traitement seront supprimées. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit sur les plantules de mauvaises herbes. Suivre toutes les mises en garde, le mode d'emploi et les limites figurant sur les étiquettes des produits composant le mélange en cuve.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par le mélange en cuve composé de l'herbicide CLORVANTE 50 G/L + l'herbicide Curtail M ou l'herbicide SPUR M

### Mauvaises herbes supprimées :

renouée liseron chénopode blanc

tabouret des champs canola spontané♦ moutarde des champs

érodium circutaire

stellaire moyenne amarante à racine rouge

chardon des champs

gaillet gratteron

laiteron potager

bourse-à-pasteur

renouée ortie royale

laiteron des champs (parties

épigées seulement)

♦Y compris les variétés de canola tolérant aux herbicides.

pissenlit (plantules et rosettes qui ont passé l'hiver > 15 cm)

sagesse-des-chirurgiens (rosettes du printemps seulement) ◆◆

♦♦Suppression non observée avant un minimum de 40 jours après le traitement.

#### Mauvaises herbes réprimées :

pissenlit (rosettes qui ont passé l'hiver > 15 cm, plantes matures)

laiteron des champs (parties aériennes)

- 1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau.
- 2. Démarrer l'agitation du réservoir.
- 3. Ajouter la quantité requise d'herbicide CLORVANTE 50 G/L.
- 4. Ajouter la quantité exacte d'herbicide Curtail M ou d'herbicide SPUR M et continuer d'agiter le mélange.
- 5. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de bouillie par hectare.
- 6. Suivre les directives et mises en garde indiquées ci-dessus, surtout lorsqu'on applique le produit à proximité de cultures sensibles (p. ex., canola et légumineuses).
- 7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Remarque : Ne pas ajouter de surfactant à ce mélange en cuve.

# Délai d'attente avant récolte/pâturage (herbicide CLORVANTE 50 G/L + herbicide Curtail M ou herbicide SPUR M)

- 1. Ne pas utiliser les cultures traitées pour le pâturage ou comme fourrage dans les 7 jours suivant l'application.
- 2. Ne pas récolter la culture traitée dans les 60 jours suivant l'application.

# MÉLANGES EN CUVE – HERBICIDE CLORVANTE 50 G/L + HERBICIDE CURTAIL M OU HERBICIDE SPUR M+ AUTRES HERBICIDES

# Cultures homologuées

blé de printemps (y compris durum) et orge de printemps

Ne pas appliquer ces mélanges en cuve sur l'avoine.

#### Directives d'application

Les mélanges en cuve d'herbicide CLORVANTE 50 G/L + l'herbicide Curtail M ou l'herbicide SPUR M + d'autres herbicides suppriment les dicotylédones et les graminées annuelles indiquées. Appliquer le mélange au blé et à l'orge en pleine croissance dès le stade de 2 à 6 feuilles. Appliquer le mélange lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Seules les mauvaises herbes sorties de terre au moment du traitement seront supprimées. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit sur les plantules de mauvaises herbes. Suivre toutes les mises en garde, le délai d'attente avant la récolte et le mode d'emploi figurant sur l'étiquette d'herbicide CLORVANTE 50 G/L et les étiquettes des produits composant le mélange en cuve.

# Mélange en cuve composé de l'herbicide CLORVANTE 50 G/L, de l'herbicide Curtail M ou l'herbicide SPUR M+ d'autres herbicides

♦Le blé (y compris durum) exposé au moment de l'application à un sol engorgé ou saturé en eau, à des températures extrêmes comme la chaleur ou le gel, à la sécheresse, à une fertilité faible ou à la maladie, pourrait souffrir de lésions inacceptables. De telles conditions peuvent également nuire à la suppression des mauvaises herbes.

- 1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau.
- 2. Démarrer l'agitation du réservoir.
- 3. Ajouter les quantités de produits composant le mélange en cuve dans l'ordre indiqué et continuer d'agiter le mélange.
- 4. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de bouillie par hectare.
- 5. Suivre les directives et mises en garde indiquées ci-dessous, surtout lorsqu'on applique le produit à proximité de cultures sensibles (p. ex., canola et légumineuses).
- 6. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

**Note 1 :** N'ajouter que l'adjuvant recommandé ci-dessus. Suivre les directives figurant sur l'étiquette du produit qui compose le mélange en cuve pour connaître l'ordre du mélange et toute directive spécifique concernant le mélange.

# MÉLANGES EN CUVE - L'HERBICIDE CLORVANTE 50 G/L + L'HERBICIDE 2,4-D ESTER

# Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris durum)

## Mode d'application

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide CLORVANTE 50 G/L à raison de 100 mL/ha mélangé en réservoir avec 560 g e.a./ha d'herbicide 2,4-D Ester. Suivre toutes les mises en garde, le mode d'emploi et les limites figurant sur les étiquettes des produits composant le mélange en cuve. Traiter lorsque le blé est entre le stade de 3 feuilles déployées et le stade de 6 feuilles. Traiter lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Seules les mauvaises herbes sorties de terre au moment du traitement seront affectées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

# Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide CLORVANTE 50 G/L et l'herbicide 2,4-D Ester mélangés en réservoir

# Mauvaises herbes supprimées :

bardanette épineuse sagesse-des-chirurgiens petite herbe à poux bardane kochia à balais♦♦ bourse-à-pasteur sarrasin de Tartarie renouée persicaire renouée renouée liseron chénopode blanc laiteron potager tabouret des champs canola spontané♦ neslie paniculée tournesol annuel stellaire moyenne moutarde des champs amarante à racine rouge soude roulante gaillet gratteron lampourde glouteron vesce plantain pissenlit (semis et rosettes hivernantes) laitue scariole radis sauvage saponaire des vaches crépis des toits

- ◆ Comprend les variétés de canola tolérantes aux herbicides.
- ♦♦ Jusqu'à 5 cm de hauteur.

# Mauvaises herbes réprimées :

ortie royale

laiteron des champs (suppression des parties épigées)

chardon des champs (suppression des parties épigées)

- 1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau.
- 2. Démarrer l'agitation du réservoir.
- 3. Ajouter l'herbicide CLORVANTE 50 G/L.
- 4. Ajouter l'herbicide 2,4-D Ester puis poursuivre l'agitation.
- 5. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de bouillie par hectare.

- 6. Suivre les directives et mises en garde indiquées ci-dessous, surtout lorsqu'on applique le produit à proximité de cultures sensibles (p. ex., canola et légumineuses).
- 7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

# Délais d'attente avant la récolte/le pâturage (herbicide CLORVANTE 50 G/L + herbicide 2,4-D Ester)

- 1. Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- 2. Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- 3. Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant d'être envoyés à l'abattoir.
- 4. Délai avant la récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

# MÉLANGES EN CUVE - HERBICIDE CLORVANTE 50 G/L + HERBICIDE 2,4-D ESTER + AUTRES HERBICIDES

# Cultures homologuées

blé de printemps (y compris durum)

Les mélanges en cuve d'herbicide CLORVANTE 50 G/L + l'herbicide 2,4-D Ester avec d'autres herbicides permettent de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles spécifiées. Appliquer le mélange lorsque les cultures et les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Seules les mauvaises herbes sorties de terre au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Suivre toutes les mises en garde, délais avant récolte et directives d'utilisation indiqués sur les étiquettes de l'herbicide CLORVANTE 50 G/L et des produits d'association.

# Mélanges en cuve d'herbicide CLORVANTE 50 G/L + l'herbicide 2,4-D Ester + autres herbicides

◆Le blé (y compris durum) exposé au moment de l'application à un sol engorgé ou saturé en eau, à des températures extrêmes comme la chaleur ou le gel, à la sécheresse, à une fertilité faible ou à la maladie, pourrait souffrir de lésions inacceptables. De telles conditions peuvent également nuire à la suppression des mauvaises herbes.

# Instructions pour le mélange

- 1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau.
- 2. Démarrer l'agitation du réservoir.
- 3. Ajouter l'herbicide CLORVANTE 50 G/L.
- 4. Ajouter l'herbicide 2,4-D Ester puis continuer l'agitation.
- 5. Ajouter le produit d'association puis continuer l'agitation.
- 6. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de bouillie par hectare.
- 7. Suivre les directives et mises en garde indiquées ci-dessous, surtout lorsqu'on applique le produit à proximité de cultures sensibles (p. ex., canola et légumineuses).
- 8. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

**Note 1 :** N'ajouter que l'adjuvant recommandé ci-dessous. Suivre les directives indiquées sur l'étiquette du produit d'association pour connaître la séquence du mélange et toute directive spécifique au mélange.

# MÉLANGES EN CUVE - HERBICIDE CLORVANTE 50 G/L + BROMOXYNIL

### Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris durum) et orge de printemps

#### Mode d'application

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide CLORVANTE 50 G/L à

raison de 100 mL/ha mélangé en réservoir avec 280 g m.a./ha de formulations liquides de bromoxynil, y compris les suspensions émulsifiables (par exemple, 1,2 L/ha de Bromotril 240 EC, 1 L/ha d'herbicide sélectif émulsifiable Pardner ou 1,2 L/ha d'herbicide liquide Koril 235), dans 100 L par hectare d'eau. Appliquer sur le blé de printemps, le blé dur et l'orge de printemps du stade de 2 à 6 feuilles. Traiter lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance (stade de 2 à 4 feuilles). Seules les mauvaises herbes sorties de terre au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Suivre toutes mises en garde, le mode d'emploi et les limites figurant sur les étiquettes des produits composant le mélange en cuve.

# Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide CLORVANTE 50 G/L + bromoxynil

## Mauvaises herbes supprimées : Jusqu'au stade de 4 feuilles

bardanette épineuse Kochia à balais♦♦♦ renouée scabre renouée liseron renouée persicaire persicaire pâle

canola spontané♦ moutarde des champs tabouret des champs stellaire moyenne morelle d'Amérique soude roulante♦♦ gaillet gratteron amarante à racine rouge abutilon♦♦♦

lampourde glouteron petite herbe à poux

saponaire des vaches bourse-à-pasteur

- ◆Comprend les variétés de canola tolérantes aux herbicides, sauf le canola Clearfield.
- ♦♦Traiter avant que les plantes n'atteignent une hauteur de 5 cm.
- ♦♦♦ Traiter avant que les plantes n'atteignent une hauteur de 8 cm.

#### Jusqu'au stade de 8 feuilles

sarrasin commun séneçon vulgaire sarrasin de Tartarie

chénopode blanc saponaire des vaches

#### Mauvaises herbes réprimées :

ortie royale laiteron potager

crépis des toits laiteron des champs ♦

♦ Les applications effectuées à des stades de feuilles avancés seront moins efficaces.

# Instructions pour le mélange

- 1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau.
- 2. Démarrer l'agitation du réservoir.
- 3. Ajouter la quantité requise d'herbicide CLORVANTE 50 G/L puis continuer l'agitation.
- 4. Ajouter la quantité requise de bromoxynil.
- 5. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de bouillie par hectare.
- 6. Suivre les directives et mises en garde indiquées ci-dessous, surtout lorsqu'on applique le produit à proximité de cultures sensibles (p. ex., canola et légumineuses).
- 7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Note: Ne pas ajouter d'adjuvant à ce mélange en cuve.

# Délais d'attente avant la récolte/le pâturage (herbicide CLORVANTE 50 G/L + bromoxynil)

- 1. Délai pour la coupe du foin ou le pâturage des champs traités : 30 jours après l'application.
- 2. Délai avant la récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

#### MÉLANGES EN CUVE - HERBICIDE CLORVANTE 50 G/L + BROMOXYNIL + AUTRES HERBICIDES

# Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris durum)

Les mélanges en cuve d'herbicide CLORVANTE 50 G/L + bromoxynil avec d'autres herbicides permettent de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles spécifiées. Appliquer lorsque les cultures et les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Seules les mauvaises herbes sorties de terre au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Suivre toutes les mises en garde, délais avant récolte et directives d'utilisation indiqués sur les étiquettes de l'herbicide CLORVANTE 50 G/L et des produits d'association.

# Mélanges en cuve de l'herbicide CLORVANTE 50 G/L + formulations de bromoxynil liquide, y compris les suspensions émulsifiables + autres herbicides

Produit composant le mélange en cuve	Cultures homologuées	Taux/ha	Adjuvant et taux	Autres mauvaises herbes supprimées
L'HERBICIDE SLAM'R	blé (printemps et dur)	230 mL	ALBAUGH AGENT TENSIO-ACTIF 0,25 % vol/vol	Folle avoine et sétaire verte

# Instructions pour le mélange

- 1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau.
- 2. Démarrer l'agitation du réservoir.
- 3. Ajouter l'herbicide CLORVANTE 50 G/L.
- 4. Aiouter le bromoxynil puis continuer l'agitation.
- 5. Ajouter le produit d'association puis continuer l'agitation.
- 6. Ajouter l'adjuvant si requis puis continuer l'agitation.
- 7. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de bouillie par hectare.
- 8. Suivre les directives et mises en garde indiquées ci-dessous, surtout lorsqu'on applique le produit à proximité de cultures sensibles (p. ex., canola et légumineuses).
- 9. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

# MÉLANGES EN RÉSERVOIR – HERBICIDE CLORVANTE 50 G/L + GLYPHOSATE PRÉSENT EN TANT QUE SEL D'ISOPROPYLAMINE OU SEL DE DIMÉTHYLAMINE

# Mode d'application

On peut mélanger en réservoir l'herbicide CLORVANTE 50 G/L avec du glyphosate présent en tant que sel d'isoproylamine ou sel de diméthylamine pour supprimer le canola spontané tolérant au glyphosate, la renouée liseron (jusqu'à 5 feuilles) et les parties épigées de pissenlit (jusqu'au stade de 6 feuilles) en plus des mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette qui sont supprimées par l'herbicide CLORVANTE 50 G/L ou le glyphosate.

Appliquer l'herbicide CLORVANTE 50 G/L à raison de 100 mL/ha et le glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine ou sel de diméthyamine) à raison de 450 g m.a/ha dans 100 L d'eau par hectare.

# Moment de l'application et culture

Appliquer sur les mauvaises herbes en croissance lorsqu'elles sont au stade de 2 à 4 feuilles, sauf lorsque mentionné ci-dessus. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront affectées. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Si les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

#### **Printemps**

On peut appliquer l'herbicide CLORVANTE 50 G/L + glyphosate au printemps avant l'ensemencement et pas plus que 48 heures après l'ensemencement et avant toute émergence de la culture. Les champs traités à l'herbicide CLORVANTE 50 G/L au printemps peuvent être ensemencés en orge, en avoine, en blé (y compris durum) ou aménagés en jachère d'été.

## Été

Avant le 1<sup>er</sup> août, on peut appliquer l'herbicide CLORVANTE 50 G/L + glyphosate sur les champs en jachère et ensemencés le printemps suivant en orge, en canola, en avoine, en pois ou en blé (y compris durum) ou aménagés en jachère d'été.

Après le 1<sup>er</sup> août, on peut appliquer l'herbicide CLORVANTE 50 G/L + glyphosate sur les champs en jachère d'été et ensemencés le printemps suivant en orge, en avoine ou en blé (y compris durum) ou aménagés en jachère d'été.

#### Automne

On peut appliquer l'herbicide CLORVANTE 50 G/L + glyphosate sur le chaume ou sur les champs en jachère d'été après le 1<sup>er</sup> août et avant l'englacement. On peut ensemencer en orge, en avoine ou en blé (y compris durum) ou aménagés en jachère d'été.

Ne faire qu'un seul des traitements suivants sur le même site dans une même année : mélange en cuve d'herbicide CLORVANTE 50 G/L et de glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine ou de sel de diméthylamine, avant le semis ou pour traitement initial en jachère d'été) ou tout herbicide de post-émergence contenant du florasulam.

#### Instructions pour le mélange

- 1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau.
- 2. le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau..
- 3. Ajouter la quantité requise d'herbicide CLORVANTE 50 G/L.
- 4. Ajouter le mélange en réservoir puis continuer l'agitation.
- 5. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de bouillie par hectare.
- 6. Suivre les directives et mises en garde indiquées ci-dessous, surtout lorsqu'on applique le produit à proximité de cultures sensibles (p. ex., canola et légumineuses).
- 7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

# Délai à respecter avant la récolte/le pâturage

On peut faire paître le bétail sur les cultures traitées 7 jours suivant l'application. Ne pas récolter la culture traitée dans les 60 jours suivant le traitement..

#### **ZONES TAMPONS SANS PULVERISATION**

Le traitement localisé à l'aide d'équipement manuel ne requiert pas de zone tampon sans pulvérisation.

Les zones tampons sans pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes) et des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Méthode d'épandage	Culture	Zones tampons sans pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :			
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de : Habitats			
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	terrestres :	
Pulvérisateur	Toutes les cultures	1	0	3	
agricole	sur étiquette				

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation de plus de 1 m pour ce produit, selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide CLORVANTE 50 G/L est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide CLORVANTE 50 G/L et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide CLORVANTE 50 G/L ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Albaugh, LLC au 1-800-247-8013 ou à www.albaughllc.com.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.